

## **Introduction**

### **1. Bienvenue**

M. Frédéric Widmer, Vice-président de l'ASPA ouvre la séance à 17h15 h et souhaite la bienvenue aux 68 membres présents. Il constate que l'assemblée a été convoquée selon les statuts et que le quorum est atteint pour que l'assemblée puisse valablement délibérer.

Il souhaite la bienvenue aux autorités :

- Sabine Pegoraro, Conseillère d'Etat Bâle-Campagne
- Damian Indermitte, Directeur d'Anzère Tourisme SA
- Vincent Rebstein, Président de la commune d'Arbaz
- Marco Aymon, Président de la commune d'Ayent

Autorités excusés:

- Alain Perseguers, Président d'Anzère Spa Wellness
- Alain Délétroz, Président d'Anzère Tourisme SA

Membres excusés:

- Aymon Georges, Blanc Anne, Décosterd Kathy, Diserens Pierre, Gallay Yvette, Gschwind-Kaufmann Rosemarie, Pillonel Monia, Maillard Dominique, Neuhaus Françoise, Perseguers Véronique,

Membres du comité excusés:

- Joop Mullemeister (Décès en famille)

### **1.2 Nomination des scrutateurs**

Est nommé à l'unanimité comme scrutateur: Maillard Philippe, Anzère

### **1.3 Nomination de la secrétaire du protocole**

Est nommé à l'unanimité comme secrétaire: Emilie Widmer, Anzère

## **2. Ordre du jour**

L'ordre du jour à fait partie de la convocation :

- *L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité par l'assemblée.*

## **3. PV de l'assemblée ordinaire du 28.12.2016, Zodiaque, Anzère**

Le PV a été publié sur notre site Internet [www.aspa-anzere](http://www.aspa-anzere). La lecture n'est pas demandée.

Le vice-président remercie l'auteur pour l'excellence de ce travail.

- *L'assemblée approuve le PV à l'unanimité.*

## 4. Rapport d'activités 2017

### *Extrait du PV de l'assemblée générale 2016*

Le programme d'activités ne trouvant pas d'intérêts auprès des membres, l'assemblée renonce aux animations du programme « Light » prévu pour 2017.

- *L'abandon du programme d'activités est approuvé à l'unanimité par l'assemblée.*

De ce fait le rapport d'activités 2017 se limite à 3 séances du comité.

### 4.1 L'ASPA est membre des organisations suivantes :

#### **FVSR2**      **Fédération valaisanne des résidences secondaires**

##### **18 mars 2017 Réunion publique à la HES-SO Valais de Sierre**

La FVSR2 organise une réunion publique à la HES-SO Valais de Sierre

« **Apport des résidents secondaires (R2) à l'économie touristique du Valais** »

Lors de la discussion au podium la démarche d'ANZERE2025 a été citée comme exemple.

Nous étions représentés par Frédéric Widmer et Jean-François Thévoz

##### **29 avril 2017: Assemblée générale 2017, Hôtel Castel, Sion**

Actuellement 16 associations R2 sont membre de la Fédération Valaisanne

Le PV est disponible sur: ([www.fvsr2.ch](http://www.fvsr2.ch))

Nous étions représenté par et Frédéric Widmer, réviseur des comptes FVSR2

#### **ARSS**      **Alliance des Propriétaires de Résidences Secondaires de Suisse**

##### **17 juin 2017: Assemblée générale 2017, Berufsfachschule, Bern**

Frédéric Widmer à participé à l'assemblée générale

Le PV est disponible sur: [www.allianz-zweitwohnungen.ch](http://www.allianz-zweitwohnungen.ch)

##### **16 juin 2018: Assemblée générale 2018, Berufsfachschule, Bern**

Représentation par un membre du comité prévu

- *L'assemblée prend connaissance et approuve nos engagements à l'unanimité.*

## 5. Rapport du trésorier au 30.09.2017 (Jean-François Thévoz)

L'exercice 2017 a été bouclé par le trésorier, au 30 septembre 2017.

Les recettes s'élèvent à	CHF	9'150.70
Les dépenses s'élèvent à	CHF	5'890.45
Le résultat au 30.09.2017 est de	<b>CHF</b>	<b>3'260.25</b>

Les disponibilités au 30.09.2017 sont les suivantes :

Banque Cantonale de Valais Anzère	CHF	16'233.20
Petit caisse du trésorier	CHF	0.00
Disponibilités ASPA au 30.09.2017	<b>CHF</b>	<b>16'233.20</b>

## Bilan 2017

Fortune au 30.09.2016 CHF 21'241.20

**Fortune au 30.09.2017 CHF 24'501.45**

## 6. Rapport des vérificateurs de compte: (Peter Pegoraro et Reinhard Halbgewachs)

Peter Pegoraro nous lit le rapport de vérification et recommande à l'assemblée d'accepter les comptes tels que revus et présentés et de donner décharge au comité.

Les reviseurs demandent dans leur rapport également d'amortir le capital d'action Anzère Tourisme SA avec un montant de min. CHF 1'000.00 par année. Cet investissement est à fond perdu, car les actions sont invendables. (Diminution de la fortune)

## 7. Approbation des comptes et décharge du comité

- *L'assemblée accepte les comptes à l'unanimité et donne décharge au comité.*

## 8. Rapport des délégués du comité

### ➤ ANZERE 2025 Commission « stratégie touristique »

Frédéric Widmer, membre de la commission, trace en quelques mots le travail accompli. La commission Anzère 2025 a terminé son travail au printemps 2017. Le règlement sur les taxes de séjour, approuvé par le conseil général de la commune d'Ayent et l'assemblée primaire de la commune d'Arbaz, a été transmis et accepté par les instances du canton du Valais.

Le travail fourni par « ANZERE 2025 » a été cité comme exemple pour la mise en place de la taxes de séjour forfaitaire en Valais.

L'exécution du plan d'action «ANZERE 2025» est transmis à Anzère Tourisme SA pour la mise en œuvre des tâches transmises par les communes d'Ayent et d'Arbaz.

### ➤ ANZERE TOURISME SA

Frédéric Widmer, membre du Conseil d'Administration, trace en quelques mots le travail accompli en 7 séances du conseil d'administration.

Suite à l'assemblée une information publique sera présentée par Mme Liz Schick, Présidente des Jeux mondiaux des transplantés, MM Marco Aymon, Président de la commune et Damian Indermitte, Directeur de Anzère Tourisme SA., pour nous informer sur les différents événements et les projets prévu pour 2018. (Voir invitation Information publique)

## 9. Cotisation annuelle 2018

### *Extrait du PV de l'assemblée générale 2016*

*La proposition de l'assemblée de lier la cotisation annuelle au bien immobilier est mise en attente.*

*Dès que les critères liés aux biens immobiliers de l'application de la nouvelle taxe de séjour seront acceptés par le canton et mis en vigueur par les communes d'Ayent et d'Arbaz (Début mai 2017) le comité va entreprendre les démarches pour soumettre une proposition pour les cotisations 2018 à l'assemblée générale de 2017.*

*La proposition de l'assemblée est approuvée par 80 OUI, 7 NON et 8 abstentions.  
Le comité soumettra une proposition pour les cotisations 2018 lié aux biens immobiliers.*

Le comité a étudié le sujet et il s'avère que la modification du statut propriétaire au bien immobilier équivaux a une dérogation aux Art 60 et suivants du code civil Suisse, qui ne reconnaît que des membres ou sociétaires personnes physique ou morale. La suite de cette démarche demande un avis de droit de la part d'un avocat spécialisé dans le droit associatif. Le comité propose de renoncer à poursuivre le sujet.

- *La proposition du comité est approuvée à l'unanimité.*

### 9.1 Cotisation annuelle 2018

Selon les statuts art. 8 point 6 c'est l'assemblée qui fixe la cotisation pour l'année suivante.

Le comité propose que les cotisations soient maintenues comme en 2017:

Cotisation annuelle 2018 : **CHF 50.00 par personne** physique ou morale

- *Les cotisations sont approuvées à l'unanimité par l'assemblée.*

## 10. Projets d'activités 2017

### *Extrait du PV de l'assemblée générale 2016*

*Le programme d'activités ne trouvant pas d'intérêts auprès des membres, l'assemblée 2016 renonce aux animations du programme « Light » prévu pour 2017.*

- *L'abandon du programme d'activités a été approuvé à l'unanimité par l'assemblée.*

Votre comité vous propose l'activité suivante:

**Apéro public des propriétaires** (ancienne coutume de l'ASPA)

le 2 avril 2018, 11h00 (lundi de Pâques) sur la place du Village

- *La proposition du comité est approuvée à l'unanimité.*

## 11. Participation 2018

**Sentier du Gypaète «Anzère»**

(Pas de Maimbré – Vallée de la Sionne- Créta Besse - le "Gô" - Place du Village)

Pour marquer l'entrée du sentier une pierre en granit avec un Gypaète en bronze est prévue au Pas de Maimbré. (Envergure du Gypaète env. 2.8 m) Nous avons reçu une demande de participation, avec la mention de l'association des propriétaires ASPA sur la plaquette. Le prix de cette œuvre est estimé à environ CHF 35'000.00.

Le comité vous propose une participation de l'ASPA de CHF 3000.00 à 5'000.00.

- *La proposition du comité est approuvée avec 67 OUI et 1 NON pour une participation pouvant aller jusqu'à CHF 3'000.00 à prélever en temps voulu sur les disponibilités.*

## 12. Budget de fonctionnement 2018

Le budget 2018 est établi sur la base de celui de 2017 avec des recettes prévues de CHF 8'000.00 et des dépenses de CHF 7'000.00 dont un résultat positif de CHF 1'000.00. Suite aux discussions de l'assemblée, ce budget est modifié comme suit :

RECETTES :

Cotisations	CHF	8'000.00
-------------	-----	----------

DEPENSES :

Frais de fonctionnement	CHF	7'000.00
Participation « Gypaète »	CHF	3'000.00
Amortissement Actions ATSA	CHF	1'000.00

RESULTAT :

Perte budgétée	<b>CHF</b>	<b>3'000.00</b>
----------------	------------	-----------------

Pour assurer la possibilité d'investissement durable, l'assemblée décide d'accorder au comité la possibilité de prélever un montant de max. CHF 3'000.00 par année en propre compétence.

### 13. Approbation du budget 2018

- *Le budget 2018, avec un résultat négatif de CHF 4000.00, est approuvé avec 65 OUI, 1 NON et 2 abstentions.*

### 14. Admissions et démissions

Membres aux 28.12.2016	183 membres
○ Démissions	32
○ Admissions	10

#### **Membres aux 28.12.2017      161 membres**

(Seuls les membres qui ont payé leur cotisation 2017 sont comptabilisés)

Selon rapport de l'administration 50 membres n'ont pas payé leur cotisation en 2017. Les statuts sont formels quant à la suite à donner en cas de non-paiement.

***Statuts Article 5, L'exclusion peut être prononcée par le Comité, après avertissement, à l'égard des sociétaires qui sont en demeure pour le paiement de leur cotisation.***

L'assemblée est d'avis qu'on doit encore une fois rappeler aux retardataires leur obligation de cotiser. Il est important que l'image de l'ASPA soit remise en valeur et les exclusions sont le dernier recours. Le bureau administratif va encore une fois envoyer un rappel. Le comité décidera lors de sa prochaine séance de la suite à donner pour ceux qui ne répondent pas.

- *La proposition de l'assemblée est approuvée à l'unanimité.*

### 15. Election du comité 2017 – 2018

#### **Membres du comité**

Sont proposés les membres suivants pour le comité 2018 :

*Blanka Halbgewachs, Membre adjoint  
Claude Blanc, Membre adjoint  
Jean-François Thévoz, Trésorier  
Joop Mullemeister, IT Coordinateur, Webmaster  
Frédéric Widmer, Administration, Vice-président*

#### **Statuts Article 8**

L'Assemblée générale a le droit inaliénable, d'élire le Président parmi les membres du Comité.

*Suite à la démission du président, la fonction a été assurée depuis 2015 par le vice-président. Le comité n'est aujourd'hui pas en mesure de proposer un candidat pour le poste de président. En attendant de trouver un président, la fonction incombe au Vice-président Frédéric Widmer.*

- *Les membres du comité proposés sont élus à l'unanimité et par acclamation.*

## Assemblée générale 2017 du 28.12.2017 Procès-verbal

Hôtel Zodiaque, Anzère

Page 7/8

Il nous manque encore toujours une présidente ou un président de l'ASPA. En plus on recherche 1 – 2 membres pour compléter le comité. L'assemblée à accorder en 2015, au comité le droit d'accueillir des nouveaux candidats, comme membres du comité, en cours d'année.

➤ *Pour information.*

### Vérificateurs des comptes :

Les vérificateurs actuels, Peter Pegoraro et Reinhard Halbgewachs sont d'accord de renouveler leurs mandat pour l'exercice comptable 2017 - 2018

➤ *Les membres proposés sont élus par acclamation.*

## 16. Divers

Un membre propose que l'ASPA fasse plus de publicité auprès des agences pour informer les futures propriétaires de l'existence de l'association. Cette proposition est prise en considération à la prochaine séance du comité.

Pour plus de visibilité la création d'un Flyer ASPA est proposée par l'assemblée. La proposition est prise en considération à la prochaine séance du comité.

Le recensement des joueurs de tennis, proposé par un membre de l'assemblée, va être discuté lors de la prochaine séance avec Anzère Tourisme SA.

## La prochaine assemblée générale est prévue le 28 décembre 2018, 17h00

A 18h15 le vice-président clos l'Assemblée et remercie les membres pour la confiance faite au comité et leur participation constructive à cette assemblée. Il remercie également les membres du comité pour le travail fourni en 2017.

Il invite les membres à l'apéritif dinatoire au Bar du Soleil, Anzère qui est offert par l'ASPA.

Anzère, le 28.12. 2017

Pour le procès-verbal



Frédéric Widmer, Vice-président